

Le 11 juillet 2019

ministre@justice.gouv.qc.ca

M^e Sonia LeBel
Ministre de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Refus de l'offre finale du gouvernement et proposition de modernisation des tarifs d'aide juridique

Madame la Ministre de la Justice,

Nous vous informons que le Barreau du Québec rejette l'offre finale que vous lui avez faite récemment quant aux tarifs d'aide juridique en pratique privée. Après consultations de nos instances, notre constat est sans équivoque : l'insatisfaction est palpable. Il apparaît que le gouvernement a manqué de diligence et d'intérêt dans cette négociation alors que l'injustice flagrante dure depuis trop longtemps.

Ce refus se justifie en raison de la faiblesse du tarif que le gouvernement propose ainsi que du rattrapage insuffisant. Le gouvernement a aussi refusé de corriger plusieurs irritants procéduraux et administratifs qui perdurent depuis des années.

Lors de nos vastes consultations sur votre offre finale, plusieurs éléments que nous avons portés à l'attention du gouvernement au début des négociations, nous ont été réitérés. Parmi ces éléments, les pierres d'achoppement sont, notamment, celles-ci :

- 1) la tarification est la même pour un accusé qui plaide coupable que pour celui pour lequel on tiendrait un procès;
- 2) la rétroactivité : 5 % sont dénués de sens (si les négociations traînent en longueur, cela profite évidemment au gouvernement);
- 3) les négociations et la préparation adéquate des avocats ne sont pas reconnues puisqu'elles ne sont pas payées;
- 4) sauf pour les mégaprocès, il n'y a pas de conditions spéciales allouées à l'avance, ce qui fait que les avocats doivent financer eux-mêmes les recours longs et complexes sans savoir s'ils seront compensés convenablement.

Nous accordons volontiers que l'actuel gouvernement n'était pas au pouvoir avant 2018. Cependant, lors de la dernière campagne électorale, suivant une sortie commune de la

communauté juridique québécoise demandant des investissements majeurs en aide juridique, votre formation politique avait pris une position claire en ce qui concerne la faiblesse des tarifs d'aide juridique et du besoin de protéger les personnes vulnérables. La réponse de votre collègue ministre de l'immigration et leader parlementaire, Simon Jolin-Barrette, alors porte-parole en matière de Justice, était la suivante :

La Coalition Avenir Québec accueille favorablement la demande de soutien financier faite aujourd'hui par le Barreau du Québec au gouvernement provincial, qui vise à mettre en place les dispositions nécessaires afin d'améliorer l'accès à la justice pour tous les Québécois.

(...)

Les tarifs d'aide juridique sont trop bas depuis plusieurs années, ce qui fait en sorte que les avocats de pratique privée délaissent les mandats d'aide juridique. Dans le système actuel, plusieurs personnes vulnérables n'ont actuellement pas accès à la justice, en partie en raison du manque d'engouement des avocats qui œuvrent en pratique privée pour l'Aide juridique, dont la rémunération est considérablement moins alléchante dans ces cas précis. Cela pousse de plus en plus d'individus à se représenter seuls devant le tribunal, ce qui a pour effet d'alourdir l'efficacité du système de justice.

Le député de Borduas, Simon Jolin-Barrette, prône pour un réinvestissement massif dans le système de justice afin de bonifier la rémunération des avocats de pratique privée qui traitent des cas d'Aide juridique, afin que les gens ayant besoin d'assistance juridique aient accès à une représentation juste et de qualité au même titre que le reste de la population. Il s'agit là, selon M. Jolin-Barrette, d'une étape essentielle pour rétablir l'iniquité actuelle du système judiciaire et ultimement, pour désengorger les tribunaux.

Il est vrai que les offres financières faites par le gouvernement actuel sont les meilleures présentées à ce jour dans les négociations de ce type. Il faut par contre aller plus loin dans l'analyse des faits pour constater qu'elles demeurent dérisoires puisqu'elles peinent à suivre le coût de la vie.

Votre gouvernement dispose d'une marge de manœuvre de 8 milliards de dollars. Or, l'argent consacré aujourd'hui aux tarifs d'aide juridique en pratique privée représente 55 millions de dollars, soit 0,7 % des surplus ou encore environ 0,05 % des revenus 2019-2020 du Québec.

Dès aujourd'hui, vous avez le pouvoir et les moyens de hausser considérablement les tarifs et d'éliminer les irritants.

Rappelons que l'aide juridique est le troisième grand service public, après la Santé (environ 40 % du budget de dépenses du Québec) et de l'Éducation (environ 22 % du budget). Les avocats qui font de l'aide juridique soutiennent les plus vulnérables d'entre nous, dans un système très complexe. Dans tous les domaines du droit, ces avocats sont à bout de souffle.

La mission du Barreau du Québec, comme vous le savez, est la protection du public. Cette décision de refuser l'offre finale du gouvernement s'est faite en consultation avec les instances présentes sur le terrain et qui nous font savoir leur réalité. Le gouvernement ne peut plus nier l'évidence et doit instaurer une réforme complète afin de moderniser les services juridiques offerts aux plus démunis.

Tournons-nous vers l'avenir. Nous devons en faire plus et mieux. Dans un esprit de collaboration, je suis disponible pour discuter des solutions qui moderniseront complètement les grilles de tarifs d'aide juridique de manière à mieux protéger le public.

Après tout, nous sommes d'accord avec le ministre de l'Immigration et leader parlementaire du gouvernement : les gens ayant besoin d'assistance juridique doivent avoir accès à une représentation juste et de qualité au même titre que le reste de la population.

Au plaisir de vous voir sous peu.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le bâtonnier du Québec,

Paul-Matthieu Grondin
PMG/AP/st
Réf. 336